

ECONOMIE, *l'essentiel*

Initiation économique et sociale-
optique luxembourgeoise

Ministère de l'Education Nationale,
de la Formation Professionnelle et des Sports

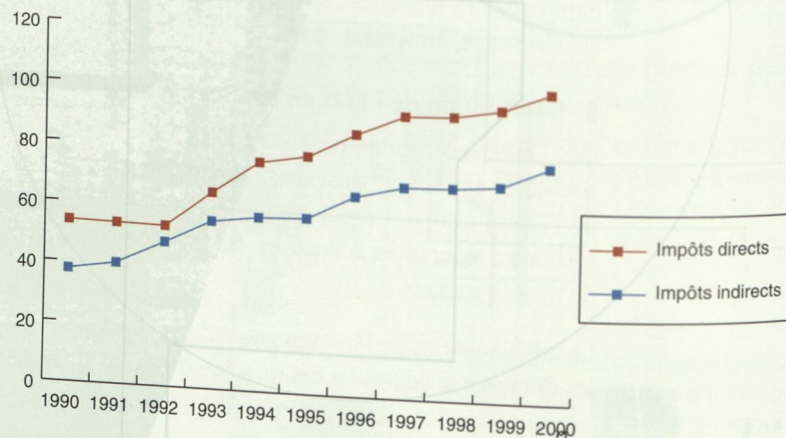
IMPOT SUR LE REVENU

Evolution des taux moyens d'imposition: Personnes célibataires (classe d'impôt I). Années fiscales 2000, 2001.

Classe I Revenu imposable ajusté (LUF)	année fiscale 2000		année fiscale 2001	
	Impôt dû	Taux d'impôt moyen	Impôt dû	Taux d'impôt moyen
400.000	1.400	0,35%	1.000	0,25%
500.000	16.220	3,24%	11.820	2,36%
600.000	33.720	5,62%	25.320	4,22%
700.000	54.400	7,77%	42.000	6,00%
800.000	77.700	9,71%	61.300	7,66%
1.000.000	133.320	13,33%	108.920	10,89%
1.200.000	200.520	16,71%	168.120	14,01%
1.500.000	321.300	21,42%	276.900	18,46%
2.000.000	531.300	26,57%	466.900	23,35%
2.500.000	741.300	29,65%	656.900	26,28%
3.000.000	951.300	31,71%	846.900	28,23%
3.500.000	1.161.300	33,18%	1.036.900	29,63%
4.000.000	1.371.300	34,28%	1.226.900	30,67%
5.000.000	1.791.300	35,83%	1.606.900	32,14%

MINISTERE DES FINANCES, *Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2001*, Volume I, p. 101.

Evolution des impôts directs et indirects 1990-2000 (en milliards de LUF)



CHAMBRE DES DEPUTES, *Rapport de la Commission des Finances et du Budget*, 1999, N 4590, p. 36.

II. LE BUDGET DE L'ETAT LUXEMBOURGEOIS

Dans les économies modernes, l'Etat s'efforce notamment de combler les déficiences du marché et de garantir à ses citoyens une protection sociale étendue. Afin de pouvoir assurer pleinement ce rôle, l'Etat doit disposer des moyens financiers nécessaires.



Ainsi, l'Etat luxembourgeois arrête, tous les ans, dans une loi budgétaire votée à la Chambre des Députés, avisée par le Conseil d'Etat et appréciée, entre autres, par les Chambres professionnelles, l'ensemble des recettes et dépenses courantes et en capital concernant l'année à venir, c.-à-d. l'exercice budgétaire suivant.

I. LES RECETTES DE L'ETAT

D'où proviennent les moyens financiers dont l'Etat a besoin pour mener à bien son intervention dans le domaine économique et social?

Nous distinguons trois sources de financement:

I.1. Les recettes courantes: les impôts et taxes

Il existe une grande variété d'impôts. L'Etat perçoit des impôts sur les revenus des personnes physiques et sur les bénéfices des entreprises. Les achats de biens et de services sont soumis à la TVA. Les droits d'accises portent sur l'essence, le tabac, l'alcool, etc. En fait, peu de transactions échappent à l'imposition.

Les différents impôts imaginés par les pouvoirs publics peuvent être regroupés en impôts directs et impôts indirects.

TABLEAU COMPARATIF

Impôt direct	Impôt indirect
<i>Principe de classification</i>	
Perçu sur le revenu et la fortune des ménages et des entreprises en tenant compte de la capacité contributive du contribuable.	Prélevé lors de certains actes ou transactions indistinctement de la capacité contributive du contribuable.
<i>Exemples</i>	
L'impôt sur le revenu des personnes physiques, l'impôt sur le revenu des collectivités, l'impôt sur la fortune, l'impôt de solidarité, etc.	La taxe sur la valeur ajoutée (TVA), les droits d'accises, etc.

La répartition entre impôt direct et indirect constitue un choix politique. En général, on considère que l'impôt direct est plus équitable que l'impôt indirect. L'impôt direct tient compte de la capacité contributive du contribuable. Tel n'est pas le cas pour l'impôt indirect qui frappe le consommateur indépendamment de sa situation économique et sociale.